

NOUS SOMMES TOUS CONCERNES !

En effet, nous produisons de plus en plus de déchets ménagers divers et il devient impératif d'inverser cette tendance.

Sans attendre, il est nécessaire de réduire le tonnage des déchets ultimes (pour lesquels il n'existe plus de traitement possible) et de développer la valorisation de nos déchets.

DE QUELLE MANIERE ? PAR UN GESTE SIMPLE : LE TRI




C'est un **écogeste** qui consiste à séparer et récupérer les déchets selon leur nature pour leur donner une « seconde vie », le plus souvent par le recyclage évitant ainsi leur simple destruction par incinération ou abandon en décharge.

Trier ses déchets ménagers, c'est réduire son empreinte écologique et participer à la réalisation d'économies en termes de coût, d'espace, d'énergies et de matières premières. Trier, c'est également **contribuer à diminuer la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères** qui sert à financer la collecte des déchets.

SAVEZ-VOUS QUE LE COUT D'UNE TONNE DE DECHETS VALORISES EST DE 93,00 €,
CONTRE 186 € POUR LES DECHETS NON VALORISES ?

Quel container pour quels déchets ?

Les Points d'Apports Volontaires en colonnes 4m³

Centre VILLE				Verre	Papier	Textile
Parking Casino				●	●	
Avenue Sainte Anne				●	●●	●●●
Ave. Ste. Anne Jardin public				●	●	
Parking ED				●	●	
Hors Centre VILLE						
Lotissement les Hauts de la Combe				●	●	
Bd. des Ferrières				●	●	●
Parking HLM la Peyrouas				●	●	
Quartier des Valises				●	●	●

Le ramassage en sac,



pour les habitants du centre ville uniquement

Le dépôt dans les containers.



pour les habitants hors centre ville

ATTENTION

Les dépôts sauvages sont interdits.
Vous risquez une amende de 150 à 1 500 €





COMMENT TRIER ?



Les Bacs à Ordures ménagères :

Restes alimentaires (sauf si vous faites votre compost), sacs, films et pots en plastique, cartons et papiers sales (cartons à pizzas par exemple), les miroirs et vitres, cristal et vaisselle, ampoules électriques.

Pour les habitants du centre ville, déposez vos sacs devant chez vous, le soir à partir de 19h00 et pas avant sous peine de verbalisation pour dépôts sauvages.

Les Bacs jaunes :

papier-cartons-emballages, boîtes de conserve, canettes, barquettes en aluminium aérosol et bidons de sirop, briques alimentaires, suremballages en cartons, boîtes en carton, bouteilles en plastique transparent, flacons et bouteilles en plastique opaque. Les déposez bien vidés, en vrac et non emboîtés. Pour les habitants du centre ville, les sacs jaunes sont à retirer en Mairie et à déposer les mardis soirs devant le domicile à partir de 19h00.

Les Colonnes à verres :

les bouteilles, pots et bocaux, bien vidés et sans bouchon.



Les Colonnes papiers :

les journaux et papiers, magazines, catalogues et prospectus sans film plastique



Les Colonnes textiles :

vêtements, chaussures, linge de maison, petite maroquinerie.



Les Déchets verts :

Sont strictement interdits dans les bacs à ordures ménagères. Ils doivent être transportés à la déchetterie

Les encombrants

Meubles, objets volumineux, déchets électriques et électroniques, appareils ménagers hors d'usage (bien que votre fournisseur soit tenu de les reprendre) matelas et sommiers fatigués, plastiques d'emballages non valorisés, gravats et matériaux divers, batteries et piles hors d'usage, huiles de vidange...



➤ **Déposés directement à la déchetterie du Muy** (amener une pièce d'identité et un justificatif de domicile): gros cartons, piles, peintures et solvants, déchets toxiques, huiles de vidange, batterie, ainsi que les déchets encombrants.



à la demande : Les personnes n'ayant pas de véhicule adéquat ou ne pouvant physiquement se charger du transport des encombrants, peuvent bénéficier d'un ramassage gratuit. Pour en bénéficier, il suffit de s'inscrire au préalable en Mairie au 04-94-19-84-24 et de respecter le jour de sortie qui leur sera précisé lors de l'inscription.

Les Professionnels ne bénéficient pas de la collecte des encombrants à la demande et doivent impérativement les déposer directement à la déchetterie.